



**COMPTE RENDU DE LA SÉANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 DECEMBRE 2013**

**Présents : MM. SCHULTZ - GATEAUD - COULON - PETRILLO - LYOT - BERTHOUD - GOBET - DUBOIS - Mmes EVANNO - TARDY - LAGRANGE - DASSONVILLE**

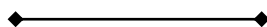
**Absents : M. SARAS - Mme COMTE**

**Excusé ayant donné pouvoir : M. GALLAND à M. GOBET**

**Convoqués en séance ordinaire le 02 décembre 2013 à 19 h 30**

**Désignation d'un secrétaire de séance : M. GATEAUD**

**Après approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance du 21/10/2013, le conseil délibère.**



**1<sup>ER</sup> POINT : GESTION DES FINANCES**

**1. Exécution anticipée du budget 2014**

Afin de permettre la continuité du fonctionnement de la commune avant le vote du budget primitif 2014, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de délibérer pour autoriser l'exécution des opérations courantes. Ainsi, après délibération, il sera possible de :

Recouvrer les recettes et mandater les dépenses pour la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget 2013, mandater les dépenses pour la section d'investissement dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget 2013, Mandater les dépenses afférentes au remboursement du capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal APPROUVE cette décision.

**2. Décisions financières**

**- Réalisation d'un emprunt - budget communal 2013**

Vu le budget communal 2013 voté en date du 10 AVRIL 2013,

Considérant que les collectivités locales ne peuvent souscrire des emprunts dans le cadre de leur budget que pour financer des opérations d'investissement,

Considérant qu'il est nécessaire d'avoir recours à un emprunt de 200 000 € pour le financement des travaux d'aménagement d'une boulangerie / supérette,

Considérant que c'est à l'assemblée municipale qu'il revient de prendre la décision en la matière,

Après avis favorable de la commission des finances en date du 29 octobre 2013,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

DE CONTRACTER auprès de la caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre-est un emprunt de 200 000 € suivant les caractéristiques suivantes :

Objet : aménagement d'une boulangerie / supérette

Montant du capital emprunté : 200 000 €

Durée d'amortissement : 240 mois - Taux d'intérêt : 3.75% - Périodicité : trimestrielle

DONNE tous pouvoirs au maire pour signer le contrat de prêt et toutes pièces afférentes.

**- Réalisation d'une ligne de préfinancement de subventions / FCTVA - budget communal 2013**

Vu le budget communal 2013 voté en date du 10 AVRIL 2013,

Considérant que les collectivités locales ne peuvent souscrire des emprunts dans le cadre de leur budget que pour financer des opérations d'investissement,

Considérant qu'il est nécessaire d'avoir recours à une ligne de préfinancement de 200 000 € pour des travaux d'aménagement d'une boulangerie / supérette,

Considérant que c'est à l'assemblée municipale qu'il revient de prendre la décision en la matière,

Après avis favorable de la commission des finances en date du 29 octobre 2013,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

DE CONTRACTER auprès de la caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre-est un prêt à court terme de 200 000 € suivant les caractéristiques suivantes :

Objet : prêt relais en attente de subventions ou de recouvrement de FCTVA

Montant : 200 000 € - Durée : 24 mois

Taux d'intérêt : valeur actuelle du T4M 0.11 % + marge appliquée 2.70 % soit 2.81 % taux indicatif modifiable chaque mois

Type d'amortissement : remboursement du capital à la dernière échéance (in fine)

Périodicité des intérêts : intérêts payables à terme échu, chaque trimestre civil

Frais de dossier : 400 €

DONNE tous pouvoirs au maire pour signer le contrat de prêt et toutes pièces afférentes.

## **2<sup>ème</sup> POINT : AMÉNAGEMENT D'UNE BOULANGERIE / SUPÉRETTE**

### **Présentation du financement de l'opération**

Monsieur le Maire présente le plan prévisionnel de financement de l'opération.

Egalement et suite à la demande de la commission Finances, il présente le prévisionnel des dépenses à mandater sur 6 mois (de novembre 2013 à avril 2014), réalisé par le Cabinet Robin, maître d'œuvre.

### **Avenant n° 01 - lot 2 « Démolition - Gros œuvre - Maçonnerie »**

Considérant le présent avenant n° 1 qui a pour objet d'intégrer des travaux complémentaires au marché de base concernant la modification partielle du garde-corps existant sur le mur de soutènement Nord pour le remplacer par un garde-corps en acier laqué,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité,

DE CONCLURE l'avenant d'augmentation ci-après détaillé dans le cadre du lot n° 02 « Démolitions - Gros œuvre - Maçonnerie » : Attributaire : Entreprise BRAGIGAND - ZA Pré de Lit - BP 9 - 71960 PRISSÉ

Marché initial du 02/09/2013 : 64 989.10 € HT

Avenant n° 1 - montant : 2 470.60 € HT

Nouveau montant du marché : 67 459.70 € HT

D'AUTORISER le maire à signer l'avenant considéré ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution.

### **Choix du matériel d'éclairage public**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet d'aménagement des abords de la boulangerie / supérette en ce qui concerne l'implantation de l'éclairage public.

Une fois le matériel retenu, le SYDESL réalisera une étude chiffrée.

## **3<sup>ème</sup> POINT : SYDESL - PROJET ÉCLAIRAGE PUBLIC - Passage de la Fontaine Rabot / Place du Souvenir**

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal du projet d'éclairage public BTS P Bourg (dossier n° 12RDP000968) transmis par le SYDESL et indiquant un coût total de travaux d'un montant de 19 178.31 €.

Le plan de financement mentionné dans le courrier précise notamment le coût HT à la charge de la commune de 4 328.31 € arrondi à 4 400 €.

Cet exposé entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le projet présenté par le Syndicat Départemental d'Énergie de Saône-et-Loire (SYDESL),

DONNE son accord à la contribution communale d'un montant estimatif de 4 400 € HT sous réserve d'éventuelles dépenses imprévues.

## **4<sup>ème</sup> POINT : CONSTRUCTION D'UNE CHAUFFERIE BOIS - Poursuite de l'opération**

Monsieur le Maire rappelle qu'avant l'ouverture de la séance du conseil municipal du 21 octobre 2013, M. GAMARD de l'Agence Technique Départementale 71, est venu présenter le rapport de faisabilité pour la création d'une chaufferie bois.

La commune doit désormais se prononcer sur la continuité de l'opération à savoir :

- L'engagement de la phase « études d'avant-projet »,
- La consultation pour la mission de maîtrise d'œuvre,
- La sollicitation des subventions de l'ADEME, de la Région Bourgogne et du FEDER dans le cadre du Programme Énergie Climat Bourgogne à hauteur de 70 % du coût de cette phase HT.

Il demande à l'assemblée de se prononcer sur un accord de principe.

L'engagement sur cette opération sera pris par la prochaine équipe municipale qui pourra ou non poursuivre le projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à 11 voix pour et 2 abstentions,

- d'engager la phase AVP de la mission de maîtrise d'œuvre pour la construction de la chaufferie bois communale,

- de solliciter les subventions de l'ADEME et de la Région Bourgogne, et du FEDER au titre du PECB, correspondantes à la phase AVP de la mission de maîtrise d'œuvre dans le cadre du plan Bois Énergie et Développement Local, à hauteur de 70 % du coût de cette phase HT.

- De laisser le choix à la prochaine équipe municipale de poursuivre ou non cette opération.

## **5<sup>ème</sup> POINT : CONVENTION GÉNÉRALE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER DÉPARTEMENTAL ET D'ENTRETIEN DES AMÉNAGEMENTS**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de valider une convention type d'occupation du domaine public routier départemental et d'entretien des aménagements entre le Département de Saône-et-Loire et la Commune d'Igé.

Elle a pour but principal de régir les responsabilités de chacun en ce qui concerne :

1. l'occupation du domaine public départemental par la commune d'Igé (interventions ou aménagements réalisés ou à réaliser à la demande de la commune, en agglomération ou hors agglomération, sur les voies départementales n° 85 et 134, en termes d'exploitation, d'entretien et de responsabilités)

2. l'occupation du domaine public pour la durée de vie des ouvrages et aménagements listés en annexe 1 de la présente convention.

Exposé entendu, le conseil municipal, à l'unanimité, VALIDE la présente convention, AUTORISE le Maire à signer les documents relatifs à cette convention.

#### **6<sup>ème</sup> POINT : CONVENTION POUR L'INSTALLATION ET L'HÉBERGEMENT D'ÉQUIPEMENT DE TÉLÉRELEVÉ EN HAUTEUR**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée d'une demande de GrDF consistant à l'hébergement d'équipement de télé relevé en hauteur.

Sur le territoire de la commune d'Igé, trois sites sont proposés par GrDF pour l'installation d'équipements techniques en vue d'effectuer des télé-relevés (mairie, église St Germain, Chapelle de Domange). Les emplacements proposés feront l'objet d'une étude permettant à GrDF de n'utiliser que les emplacements strictement nécessaire au bon fonctionnement de son projet.

Exposé entendu, le conseil municipal, à l'unanimité, VALIDE la présente convention, AUTORISE le Maire à signer les documents relatifs à cette convention.

#### **7<sup>ème</sup> POINT : ACTIVITÉS 2014 DU CLEM (Centre de Loisirs Educatifs en Mâconnais)**

La parole est donnée à Mme EVANNO.

Démarré à Pâques 2013 sous l'impulsion de la Mairie de la Roche Vineuse, le CLEM propose des activités durant les vacances scolaires pour les adolescents de 11 à 17 ans.

Sur les 6 communes adhérentes, 85 jeunes ont rejoint le dispositif dont 10 jeunes igéens (ce qui est un très bon résultat pour la commune d'Igé).

Lors de la dernière réunion du 06 novembre 2013, il a été retenu :

La proposition avec une semaine d'activité par vacance scolaire + le camp à Montrevel avec une participation de l'ensemble des communes de 9 589 € pour l'année.

Les communes participeront au prorata de leur nombre d'habitants (6380 habitants pour les 6 communes de Prissé, Bussièrès, Milly, Igé La Roche Vineuse et Verzé) soit un coût environ de 1.37 €/habitant.

Les familles paieront une adhésion de 10 € pour l'année.

Après avoir entendu l'exposé, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, ACCEPTE les conditions proposées par le CLEM pour l'année 2014.

#### **8<sup>ème</sup> POINT : ACQUISITION / VENTE DE TERRAINS**

Monsieur le Maire informe l'assemblée :

- D'une proposition de vente d'une parcelle communale section H n° 294 - superficie 10504 m<sup>2</sup> lieu-dit Les Vernays. Après discussion, il sera proposé une location au demandeur.
- D'une proposition d'acquisition d'une parcelle section D n° 47 - superficie 1650 m<sup>2</sup> lieu-dit Moulin Tranche Poids. Après discussion, l'assemblée se prononce favorablement pour l'achat de cette parcelle à raison de 0.30 €/m<sup>2</sup>, frais notariés à la charge de la commune.

Un courrier sera adressé dans ce sens au demandeur.

#### **9<sup>ème</sup> POINT : DEVIS DIVERS**

Aménagement de la Placette Claude Pain. Suite à la deuxième consultation, 3 entreprises ont répondu : SARL FLATOT pour 9748.30 € TTC - TNCARRELAGE pour 13 426.30 € TTC - SARL DESMARIS pour 10 030.78 € TTC.

Accord à 9 voix pour et 4 abstentions pour retenir le moins disant (SARL FLATOT).

Chauffage à la salle des associations. Acquisition de 2 radiateurs électriques avec dispositif de coupure automatique - REXEL pour 704.85 € TTC - Accord à l'unanimité. La pose sera réalisée par un agent communal.

Remplacement pneus tracteur : 2 devis COTE ROUTE pour 1190.64 € HT et PROXIPNEU pour 1232.60 € HT - Accord à l'unanimité pour 2 pneus Michelin COTE ROUTE.

#### **10<sup>ème</sup> POINT : INFORMATIONS DIVERSES**

Centre d'intervention de la Haute Mouge : projet de construction d'une caserne

La parole est donnée à M. GATEAUD

Suite à la réunion du lundi 25 novembre, le CIS de la Haute Mouge demande aux communes un accord de principe pour participer financièrement à la création de la plateforme et à la viabilité du terrain. Le coût étant très approximatif et avant tout engagement de la commune d'Igé, un courrier sera adressé à la Commune d'Azé pour établir un devis pour ces travaux.

Réforme des rythmes scolaires

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet d'organisation du temps scolaire suite au travail du comité de pilotage. La demi-journée du mercredi est retenue ainsi que la répartition des heures hebdomadaires. Un maximum de 4 intervenants serait nécessaire pour assurer les activités périscolaires.

Par la suite, le projet éducatif territorial sera proposé par le comité de pilotage.

Tous les points ayant été abordés, la séance est levée à 21 H 32.

Le prochain conseil municipal aura lieu le vendredi 24 janvier 2014 à 20h30.

Affiché le 16/12/2013